



Droit de garde week end vacances

Par **mad**, le **18/04/2009** à **12:58**

Bonjour, rnaujourd'hui les vacances du nord commencent; mon mari aurait du prendre les enfants ce week end puisque sa garde est les 1,3,5emes w end+2eme semaine vac; rnIl leur dit qu'il les prend samedi prochain (le25) jusqu'au 3 mairna t il raison, ai je un autre choix concernant le week end ou fait il partie des vacances? il m'ignore totalement et ne communique que par les enfants, ne peut on pas mettre tout cela par écrit; comment cela marche pour l'été 2009 (je les garde en juillet (donc de quand à quand?) rnautre chose: mon beau frère étant parrain d'un des enfants il s'en occupe souvent 1 soir ou 2 par semaine; mon mari lui fait peur (c'est son propre frère!) en disant qu'il lui vole ses enfants et qu'il va engager une procédure; c'est moi qui ai la garde et mon fils réclame son parrain, est-ce qu'il peut agir contre ça?

Par **puce3869**, le **18/04/2009** à **13:58**

Si les vacances ont commencé, les week 1/3/5 ne sont plus à suivre.

Par **Marion2**, le **18/04/2009** à **22:01**

Bonsoir mad, rn rn Lorsque vous gardez vos enfants, si vous voulez les confier aux grand-parents, ou parrain ou marraine, votre ex-mari n'a rien à dire. rn rn Il peut toujours déposer une plainte s'il le souhaite, mais elle ne sera pas recevable. rn Votre beau-frère et vous, n'avez strictement rien à craindre... Continuez donc à laisser votre enfant aller chez son parrain s'il en a envie. rn rn Bon courage.